

ÂGE ET RÉCIDIVE SEXUELLE

Question : Le risque de commettre une infraction sexuelle diminue-t-il avec l'âge?

Contexte : Les infractions sexuelles figurent parmi les crimes qui suscitent le plus de préoccupations chez le public. Le taux observé de récidive sexuelle parmi les délinquants sexuels connus varie de 10 % à 15 % après quatre à cinq ans. Cependant, ce ne sont pas tous les délinquants sexuels qui récidivent à ce rythme. Pour être efficaces, les interventions de justice pénale doivent prendre la forme de sanctions et de mesures de réadaptation conçues en fonction du niveau de risque des délinquants. Les résultats des recherches permettent d'établir clairement que le comportement criminel (non sexuel) diminue avec l'âge. On connaît cependant moins bien dans quelle mesure le risque de crimes sexuels diminue avec l'âge.

Méthode : Les renseignements sur l'âge et la récidive sexuelle sont tirés de dix études sur des délinquants sexuels adultes de sexe masculin du Canada, des États-Unis et du Royaume-Uni (échantillon total de 4 673 sujets). Pour la moitié des études, la période de suivi a été de cinq ans ou plus (tranche de deux à seize ans). Les taux

observés de récidive sexuelle variaient entre 7 % et 36 % (pour une moyenne de 17,5 %), selon les critères appliqués dans les études initiales (accusations, condamnations et réadmissions dans un hôpital, ou les deux).

Réponse : En moyenne, le taux de récidive sexuelle diminue avec l'âge. L'effet n'était pas étendu, et les tendances étaient différentes pour les violeurs, les agresseurs extrafamiliaux d'enfants et les agresseurs intrafamiliaux d'enfants (auteurs d'inceste). Pour les violeurs, la période où le risque était le plus fort se situait entre 18 et 25 ans, suivie d'un déclin graduel du risque pour chaque période d'âge subséquente. Il y avait très peu de violeurs âgés (de plus de 60 ans) et aucun n'a eu de récidive sexuelle connue. Par contre, la période de risque la plus forte pour les auteurs d'agressions extrafamiliales d'enfants se situait entre 25 et 35 ans, le risque de récidive ne diminuant que faiblement avant l'âge de 50 ans. Les auteurs d'inceste avaient moins tendance à récidiver que les violeurs ou les auteurs d'agressions extrafamiliales d'enfants; cependant, les auteurs d'inceste faisant partie du groupe d'âge de 18 à 25 ans étaient parmi les plus susceptibles de commettre une nouvelle infraction sexuelle. Les tendances

observées dans les résultats sont conformes à l'évolution de la pulsion sexuelle, de la maîtrise de soi et des occasions de récidiver.

Répercussions sur les politiques

1. Les délinquants sexuels ne sont pas tous susceptibles de récidiver. En conséquence, les politiques globales qui s'appliquent à tous les délinquants risquent d'entraîner un gaspillage des ressources si elles sont consacrées aux délinquants à faible risque au même titre qu'à ceux qui présentent un risque élevé et qui ont besoin d'interventions adéquates.
2. L'âge et le type de victime des délinquants devront être pris en considération simultanément pendant les évaluations du risque appliquées des délinquants sexuels, ce qui devrait accroître l'exactitude des prévisions.

3. Les délinquants plus âgés nécessiteront peut-être des formes d'intervention différentes de celles qui sont appliquées aux plus jeunes. En ce qui concerne les jeunes délinquants sexuels qui présentent un risque de récidive, les interventions devraient être axées en priorité sur la prévention de nouvelles infractions. Pour ce qui est des délinquants sexuels plus âgés, les modes d'intervention seraient peut-être plus efficaces s'ils visaient à réparer les torts causés plutôt qu'à réduire le risque de récidive, qui est peut-être déjà faible.

Source : Hanson, R. K. (2001). *L'Âge et la récidive sexuelle : Une comparaison des violeurs et des agresseurs d'enfants* (Rapport pour spécialistes n° 2001-01). Ottawa : Ministère du Solliciteur général du Canada.

Pour plus de renseignements :

R. Karl Hanson, Ph.D.
Solliciteur général Canada
340, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0P8
Tél. : (613) 991-2840
Fax : (613) 990-8295
Courriel : hansonk@sgc.gc.ca

Se trouve aussi sur le site Internet du ministère du Solliciteur général du Canada :
<http://www.sgc.gc.ca>